

Les Échos Lauranais

SEPTEMBRE
2017



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO

Après une phase estivale marquée par une météo pour le moins capricieuse, l'heure est venue de reprendre le chemin du travail.

A Laure, ces deux derniers mois ont été ponctués d'événements festifs divers : la fête locale, le cinéma en plein air, le feu d'artifice du 13 juillet, divers concerts, les balades au clair de lune, la soirée blanche, les concerts et le festival de musique à St Jacques d'Abas, les soirées pétanque...

Si ces animations ont été moyennement suivies, la participation des laurannais a paru bien clairsemée. Est-ce les thèmes retenus qui ne les emballent pas ? Dans ce cas, il conviendrait de faire part d'idées nouvelles.

Notre région a connu des périodes de fortes chaleurs durant lesquelles la veille « incendie » a été très attentive compte tenu de l'état de sécheresse de la végétation. Quelques départs ont rapidement été maîtrisés par les éléments de notre Centre de Secours. La plus grande prudence est demandée à tous. La phase à risque n'est pas entièrement passée et il faut bien savoir qu'il est très difficile de lutter efficacement seul contre un feu même dès qu'il se déclare.

Autre conséquence de ces conditions climatiques, le Préfet de l'Aude, au vu de la situation hydrologique et météorologique actuelles, a décidé de maintenir et même renforcer les mesures de restrictions déjà mises en place sur le département. Le décret est affiché en mairie et son observation scrupuleuse est demandée à tous.

Jean Loubat,
Maire de Laure

■ C'EST LA RENTRÉE ! ■

Cette année, et à la date d'aujourd'hui, les effectifs à l'école de Laure sont constants 20 élèves à la maternelle et 48 au primaire. L'intégration des enfants qui auront 3 ans au cours de l'année scolaire (enfants nés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 30 juin 2015) a été approuvée par l'équipe enseignante et les élus.

La réforme des rythmes scolaires mise en place par le Conseil municipal lors de son institution, en application du décret Peillon, est remise en cause à la suite de la possibilité offerte par le nouveau gouvernement de solliciter une dérogation.

Sur proposition de l'Equipe enseignante et en accord avec une large majorité de parents d'élèves, le conseil municipal dans sa séance du 26 juin 2017 s'est prononcé favorablement pour un retour de l'organisation du temps scolaire hebdomadaire sur 8 demi-journées.

Le décret précise les conditions dans lesquelles les dérogations peuvent être accordées, garanties de la régularité et de la continuité du temps d'apprentissage, prise en compte de la globalité du temps de l'enfant et des élèves en situation de handicap

Après instruction de cette demande et avis favorable de l'Inspecteur de l'Education nationale de circonscription, le Recteur autorise de déroger au code général pour une durée de trois ans, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Ainsi, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les cours auront lieu de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

■ CHANTIERS EN COURS ■

Pour ce qui est de l'activité autour des chantiers qui nous ont bien occupé durant la première partie de l'année, la période des mois d'été est compliquée. Les entreprises ferment pour les congés, les fournisseurs ont du mal à livrer les commandes...

Aussi, la Mairie, la place du Ravelin, le parking sont pratiquement dans le même état qu'au

début de mois de Juillet : « presque » terminés mais pas prêts pour une inauguration.

Enfin, la rentrée est là, les contacts sont repris : tout devrait être terminé pour la fin septembre. A suivre...

De leur côté, les services municipaux ont profité des vacances scolaires pour mener les travaux sur le groupe scolaire et l'ALAE : clôture grillagée, portail, plafond du préau, Nos agents ont également travaillé à l'entretien des chemins et des ruisseaux.

Les travaux de réfection du terrain de sport ont été stoppés. Durant la période de forte chaleur, il n'était pas raisonnable de semer. Par contre, il a été procédé à la mise en place de drains et d'un système d'arrosage. La surface est en passe d'être aplanie et préparée pour un semis dans les prochaines semaines.

■ PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS ■

Le projet de construction d'un bassin écrêteur de crue sur le ruisseau des Arques a souvent été évoqué publiquement. C'est un projet ambitieux qui mettra le village à l'abri des dégâts provoqués par les eaux de ce ruisseau, ce que l'on a trop souvent connu au cours de notre histoire. Les propriétaires des parcelles impactées par le projet ont été contactés pour être tenus informés personnellement. Les négociations foncières vont débiter.

En outre, la mise en place de ce bassin sera complétée par des travaux de sécurisation de la digue de plan d'eau du Gourg de la Blanco par où transitent les eaux du ruisseau du Ruchol.

Ce projet complexe, dont le coût est estimé à 1.6 M€, est aujourd'hui porté par le Syndicat Mixte Aude Centre. Il a été approuvé par les financeurs (Europe, Etat, Région et Département) qui prennent en charge 80% du coût et est inscrit au PAPI 2 (2015-2020) pour être réalisé en 2019 et 2020. Avant le lancement des travaux, une présentation à la population sera organisée.

■ COMMUNIQUÉ DU COVALDEM 11 ■

Le Covaldem 11 a décidé de mettre en place des cartes d'accès aux déchèteries pour des véhicules hors gabarit (fourgon et fourgonnettes) afin de pouvoir différencier les usagers particuliers des professionnels, qui sont acceptés sous certaines conditions financières.

Par conséquent pour les usagers particuliers qui utilisent ces types de véhicules, nous avons créé une carte d'accès de couleur verte ou figure l'immatriculation du véhicule et le nom du propriétaire de celui-ci.

Cette carte entièrement gratuite, nécessite de fournir des pièces justificatives (carte grise, justificatif de domicile, et attestation d'employeur du pôle emploi ou de retraite) afin d'éviter de la délivrer à des professionnels.

En ce qui concerne les professionnels qui souhaitent utiliser leur véhicule de service le week-end pour leurs déchets privés, ils peuvent bénéficier d'une carte d'accès de couleur bleue, entièrement gratuite où sera indiqué leur nom, l'immatriculation de leur véhicule et les types de déchets interdits (déchets liés à leur activité professionnelle). Nous vous rappelons que seules les cartes de couleur orange sont payantes et sont réservées aux professionnels qui souhaitent accéder aux sept déchèteries de l'Agglo où ils sont acceptés (Alzonne, Caunes-Minervois, Pépieux, Puichéric, Capendu, Servies en Val, Arzens).

■ LE CHEMIN DE SAINT JACQUES ■

L'un des chemins empruntés par les pèlerins se rendant à Saint Jacques de Compostelle, le « camin roumieu » (chemin romain), passe à l'est et au sud de notre commune, sur environ 10 kilomètres. Il s'agit de l'ancien chemin tracé par les romains, au début du premier millénaire. Très succinctement, lorsque l'on vient de Béziers, l'itinéraire traverse Peyriac avant de pénétrer sur le territoire communal. Il passe à proximité du domaine de Fabas, continue vers le sud en traversant le ruisseau du Ruchol. L'itinéraire continue sur la commune de Saint Frichoux puis emprunte la voie qui sert de limite de séparation entre les communes de Laure et Aigues-Vives. Après la traversée de la RD57, le chemin longe le haut du Subrémont pour atteindre les domaines de Naucadéry, Gibaloux puis se dirige vers Malves.

Carcassonne Agglo s'est vu confier la mise en valeur de cet itinéraire sur le tronçon Carcassonne-Azille. Les conventions avec la plupart des propriétaires riverains ont été signées. Une première série d'éléments de

signalisation est mise en place. Un relevé précis par GPS a été effectué et les données figureront sur les deux panneaux d'entrée sur le secteur concerné : l'un à Azille, l'autre à Carcassonne. Ces panneaux seront mis en place dès que le tracé figurera au registre des chemins de grandes randonnées.

Il est fort probable que ce chemin soit rapidement très fréquenté. Lors de leur voyage, les marcheurs ont besoin de gîtes, de dortoirs, etc. Les personnes qui pensent disposer de bâtiments offrant ce genre de possibilité à proximité du tracé sont invitées à nous le faire savoir.

■ FEU D'ARTIFICES ■



Contraints par une directive préfectorale, les organisateurs ont déplacé le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet, tiré à Laure le 13 pour éviter la concurrence de l'embrasement de la cité de Carcassonne.

Le cadre initial du plan d'eau étant trop proche d'une pinède, le risque incendie a été jugé trop important et le feu a été tiré sur le parking du City stade après accord des Services de Secours.

En attendant la nuit, le public, installé dans la cour de l'école, a pu se restaurer en dégustant grillades, frites et glaces proposées par les chasseurs de l'ACCA.

Puis vint le moment du feu d'artifice dont les 12 tableaux suivis d'un bouquet final des plus fournis ont soulevé les acclamations de la foule.

Ensuite, les lampions furent distribués aux enfants qui prirent la direction de la place du Ravelin, formant une impressionnante retraite aux flambeaux. Sur la place, les pompiers du Centre de secours de Laure ont accueilli le public pour prolonger la soirée qui, de l'avis général, fut magnifique. Un grand merci à tous les organisateurs et bravo à nos artificiers.

■ UN NOUVEAU COUPLE DE CYGNE ÉVOLUE SUR LE LAC ■

Ainsi qu'elle nous en avait fait part, la propriétaire du chien qui, il y a quelques mois, avait mortellement blessé un cygne sur notre

lac, a tenu à remplacer l'animal tué et a offert un couple de jeunes cygnes. Un grand merci à cette dame dont l'attitude, depuis le début, a été exemplaire.

■ C'EST AUSSI LA RENTRÉE CHEZ LES AÎNÉS RURAUX ■

Le Conseil d'administration a fixé la date du repas de la rentrée qui se déroulera le 8 septembre à midi, au foyer municipal de Laure. Au menu : apéritif, melon à la carthagène, fideua aux poissons et crustacés, fromages, dessert. Vins, Laurette, café et digestifs. Animation musicale et chant : Duo menthe à l'eau.

Participation : 23 € pour les adhérents, 26 € pour les non adhérents. Renseignements et inscriptions jusqu'au 3 septembre : André Carbonnel (04 68 78 27 38 ou 06 03 56 17 86) ou Gérard Avallone (04 68 78 33 51)

Autres animations :

13 octobre : « Maison de Jeanne », produits de Lacaune. 10 € le repas et le loto.

17 novembre : loto-gouter : 6 €

21 novembre : journée châtaigne à la Vajol (Espagne)

25 novembre : grand loto du club

1^{er} décembre : repas de l'amitié ouvert à tous : 25 € pour les adhérents. Non adhérents 30 €

31 décembre : réveillon de la Saint Sylvestre ouvert à tous

Du 3 au 8 juin 2018 : Le grand voyage au Pays basque. Tarif : 510 € payables en plusieurs fois.

■ ANIMATION DU PATRIMOINE LAURANAIS ■

Le dimanche 17 septembre : fête du patrimoine.

A midi, l'Association du Patrimoine Lauranais vous attend au foyer municipal où elle organise un repas. S'inscrire aux lieux habituels. A 17h, sur le site de l'Allée couverte de Saint Eugène, présentation sous la conduite de Jean Guilaine, spécialiste reconnu de la protohistoire.

Ce dernier donnera, à partir de 18h, une conférence et dédicacera ses derniers livres au Château de Saint Jacques d'Albas. Participation libre.

■ ASSOCIATION ÉVEIL ET LOISIRS ■

L'Association éveil et loisirs fait sa rentrée avec de nombreuses activités qui démarrent le jeudi 14 septembre 2017 (à découvrir sur le flyer ci-joint).